

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 MAI 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Travaux de grosses  
réparations dans les  
écoles – Programme  
2010 – Demande de  
subvention au Conseil  
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 mai 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 8 juin 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juin 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 27 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD\*

\*Monsieur FRUCHARD (sauf pour le dossier 10 C 00, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 C 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON  
Madame BÈLE à Monsieur LAMY  
Monsieur RAVEL à Madame GOMMIER  
Monsieur FAVREAU à Monsieur MAILLARD  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD  
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

OBJET : TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DANS LES ÉCOLES –  
PROGRAMME 2010 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL  
GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Madame ROCCHETTI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines peut subventionner les travaux de construction, de restructuration ou de grosses réparations entrepris par les villes dans les écoles primaires et maternelles.

Il peut participer chaque année à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, ces derniers étant limités à un plafond de 550 000 €.

En 2009, le Conseil Général des Yvelines a accordé une subvention de 53 316 € pour une dépense subventionnable arrêtée à 355 437 €.

Pour l'année 2010, les travaux prévus éligibles dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- <u>École élémentaire AMPÈRE</u> Remplacement de la chaudière	39 297,66 € H.T.
- <u>École maternelle BEETHOVEN</u> Rénovation des installations de chauffage	37 625,42 € H.T.
- <u>Groupe scolaire BONNENFANT</u> Réfection des trois porches	75 000,00 € H.T.
Dévoiement du réseau de chauffage	7 775,92 € H.T.
- <u>École élémentaire des ÉCUYERS</u> Ravalement du pignon	14 214,05 € H.T.
- <u>Groupe scolaire SCHNAPPER</u> Accessibilité personnes à mobilité réduite	67 882,94 € H.T.
<b><u>Total</u> :</b>	<b>241 795,99 € H.T.</b>

Les montants de ces travaux sont prévisionnels et susceptibles de modification en fonction des possibles urgences d'intervention dans les établissements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines